

**COMPTE RENDU****SEANCE DU 07 JANVIER 2020****20h**

**Présents :** Jean-Pierre RONSEAUX, Laurent DEGODET, Jean-Pierre MAZEREEL, Hélène COLZY, Martine RHONE, Florence PORTELETTE, Didier DELAVELLE, Jean-François TROITZKY, Frédérique PREVOST, Brigitte DUPONT, Patricia GIANNETTA, Pierre-François SOUCHON, Hubert CROZAT, Nicolas VIGOUR.

**Pouvoirs :**

Michel TROYON à Jean-Pierre RONSEAUX

Odile DHUY à Martine RHONE

**Absents :**

Jean-Luc LHERITIER

Claire BENARD

Pascale LAHAYE

-----

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir rajouter une délibération l'autorisant à lancer la consultation pour les travaux de VRD (voiries réseaux divers) pour l'aménagement des cellules commerciales.*

*La demande est acceptée.*

**I- APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL (séance du 10 décembre 2020)**

**Le compte rendu du 10 décembre 2019 est approuvé par 15 voix pour et 1 voix d'abstention (conseiller absent lors du précédent conseil).**

**II – DELIBERATIONS****➤ DEL012020 01 – Autorisation donnée au Maire pour signature de l'avenant numéro 1 Lot 1 des travaux de rénovation de l'école élémentaire**

*Monsieur le Maire expose les travaux supplémentaires pour le lot 1 -cloisons, placard- (attribué aux ATELIERS DE REIMS) concernant les travaux de rénovation du rez-de-chaussée et ceux de cloisonnement sous l'escalier au sous-sol.*

**Vu** les montants des marchés signés avec les sociétés correspondantes,

**Vu** les articles relatifs au code de la commande publique,

**Considérant** la nécessité de réaliser les prestations supplémentaires,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix pour :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 **LOT 1 CLOISONS DOUBLAGES MENUISERIES INTERIEURES (LES ATELIERS DE REIMS)** pour un montant de 44 068,04 € HT du marché (plus-value) représentant 41.60 % du montant du marché initial.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

➤ **DEL012020 02 – Construction de deux terrains de football et d'un vestiaire : approbation de la phase avant-projet définitif**

*Monsieur le maire rappelle que l'esquisse a fait l'objet d'un premier projet présenté au début du mois de Juin 2019. Un projet modifié a été transmis le 4 septembre 2019. L'avant-projet sommaire a été transmis le 23 Octobre 2019. L'avant-projet définitif suit ce projet tout en reprenant les remarques formulées par la maîtrise d'ouvrage sur l'avant-projet sommaire.*

*La commune a souhaité que la maîtrise d'œuvre étudie différents scénarios pour la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage des vestiaires.*

*L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux était de 1.628.000 € HT. Ce budget ne comprenait pas le coût des honoraires de maîtrise d'œuvre, le coût des missions SPS, contrôle technique, étude de sols et le coût de l'assurance Dommage Ouvrage.*

*Les travaux sont répartis en 12 lots :*

- lot 1 : VRD, TERRAINS SPORTIFS, ESPACES VERTS
- lot 2 : GROS-ŒUVRE
- lot 3 : CHARPENTE METALLIQUE
- lot 4 : ETANCHEITE
- lot 5 : MENUISERIES METALLIQUES, SERRURERIE
- lot 6 : MENUISERIE BOIS, AGENCEMENT
- lot 7 : ISOLATION, CLOISONS, PLAFONDS
- lot 8 : CARRELAGE, FAIENCE
- lot 9 : PEINTURE
- lot 10 : SOLS EN RESINE
- lot 11 : PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VMC, PHOTOVOLTAIQUE
- lot 12 : ELECTRICITE.

*L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux se décompose comme suit :*

LOT 1	VRD - ESPACES VERTS	1 430 000,00 €
LOT 2	GROS-ŒUVRE	197 800,00 €
LOT 3	CHARPENTE METALLIQUE	43 500,00 €
LOT 4	ETANCHEITE	75 000,00 €
LOT 5	MENUISERIES EXTERIEURES	42 300,00 €
LOT 6	MENUISERIE BOIS - AGENCEMENT	65 400,00 €
LOT 7	ISO - CLOIS - PLAF	7 300,00 €
LOT 8	CARRELAGE - FAIENCE	13 400,00 €

LOT 9 PEINTURE	11 100,00 €
LOT 10 SOLS EN RESINE	43 300,00 €
LOT 11 PLOMB - CHAUF - VMC	178 640,00 €
LOT 12 ELECTRICITE	171 125,00 €
	<b>2 278 865,00 €</b>

<b>MONTANT H.T.</b>	<b>2 278 865,00 €</b>
TVA 20,0%	455 773,00 €
<b>MONTANT T.T.C.</b>	<b>2 734 638,00 €</b>

**Vu** le Code l'Urbanisme, et notamment son article R 421.1.1,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les conseillers municipaux, **par 16 voix pour** :

- **APPROUVENT** la phase APD pour la construction de deux terrains de football et d'un vestiaire pour un montant estimatif de 2 278 865 € HT.
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des entreprises,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

➤ **DEL012020 03 – Demande de subvention DETR programme 2020 pour la construction de deux terrains de football et d'un vestiaire**

Considérant que les travaux de réalisation de deux terrains de football et d'un vestiaire peuvent être subventionnés par la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) selon un taux de 20 à 40 % pour un montant maximum de 1 000 000 € HT (incluant la maîtrise d'œuvre),

**Après** avoir entendu les propos de Monsieur RONSEaux,

**Et après en avoir délibéré par 16 voix pour**, le conseil municipal **DECIDE de** :

- **SOLLICITER** une subvention au titre de la DETR programmation 2020 pour l'opération de construction d'un vestiaire et de deux terrains de football représentant un montant de 2 278 865 € HT de travaux et 138 380 € HT de frais de mission de maîtrise d'œuvre
- **DOTER** Monsieur le Maire de tous pouvoirs à l'issue de cette sollicitation.

➤ **DEL012020 04 – Autorisation donnée au Maire pour signature de bail avec un commerce de presse et de tabac**

*Monsieur Hubert CROZAT ne prend pas part au vote.*

**Vu** les dispositions de l'article L145-1 et suivants du code du commerce,

**Considérant** le projet de construction de 5 cellules commerciales sur la parcelle ZN304,

**Considérant** la demande de Monsieur Franck SIMON d'occuper une cellule de 176 m<sup>2</sup> de surface de plancher,

Le conseil municipal **DECIDE** par **15 voix pour**,

- **D'ACCORDER** un bail moyennant un loyer mensuel de 60 €/m<sup>2</sup> pour une surface de local de 176 m<sup>2</sup>,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite promesse de bail commercial.

Monsieur le Maire ajoute que le bail commercial pour la superette avec CARREFOUR a été signé le 23 décembre dernier.

➤ **DEL 012020 05 – Autorisation donnée au maire pour consulter les entreprises pour réaliser les travaux de VRD au pôle commercial**

*Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le projet pôle commercial comprend la construction des bâtiments et l'aménagement des VRD. Ces deux programmes sont suivis par deux cabinets de maîtrise d'œuvre différents à savoir : P+S pour l'aménagement des cellules et VIM pour la voirie.*

*La voirie doit être réalisée avant l'aménagement des cellules c'est pourquoi Monsieur le maire propose de lancer la consultation auprès des entreprises de travaux VRD.*

Considérant que la commune a approuvé le projet de construction des cellules commerciales,

Considérant la délibération N° 092019-40 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre des bâtiments au cabinet P+S pour un montant estimatif de **110 000,00 € H.T.**,

Considérant que la maîtrise d'œuvre pour les travaux VRD a été attribuée au cabinet VIM pour un montant de **23. 980 € HT**,

Considérant le montant estimé des travaux de VRD à **636 559,50 € HT**,

**Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré par 16 voix pour, le conseil municipal**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation pour entreprendre les travaux de réalisation des voiries, et réseaux divers dans le projet d'aménagement des cellules commerciales.
- **DOTTE** Monsieur le Maire de tous pouvoirs à l'issue de cette consultation.

## **II. – COMMISSION BATIMENTS**

- **Projet pôle commercial**

La phase AVP a été présentée lors de la réunion du 11 décembre dernier.

Les 3 permis de construire (un permis par bâtiment) ont été déposés le 31 décembre 2019.

### III – QUESTIONS DIVERSES

- **Grand Reims : Conseil communautaire du 19 décembre 2019**

Le PLU de gueux y a été approuvé. Il est applicable depuis le 23 décembre 2019.

- **Bilan Affouage**

L'affouage entame sa troisième saison. Une dizaine de personnes se sont inscrites pour l'année 2020. En 2018, cela a rapporté 700 € à la commune puis 500 € l'année dernière. Compte-tenu du coût initial de l'arpentage effectué par le géomètre (2500 €) il faudra encore quelques années pour que la commune rentre dans ses frais.

Rappel : chaque foyer a le droit à 20 m<sup>3</sup>/an à raison de 7 € le m<sup>3</sup>.

- **Demande d'un droit de passage pour un terrain enclavé**

La demande a été présentée en conseil. Une réponse négative sera adressée au pétitionnaire.

- **Recensement 2020 de la population**

L'enquête auprès des habitants aura lieu entre le 16 janvier et le 15 février 2020. Il est demandé de faire bon accueil aux jeunes femmes recrutées par la mairie pour mener à bien ce recensement national, entrepris tous les 5 ans.

- **Commission Communale des Impôts Directs :**

La réunion aura lieu le mercredi 22 janvier à 9h30 en mairie.

- **Lotissement les Auges**

L'élagage des arbres débutera d'ici quelques jours.

- **Prochaines réunions de conseil**

Le mardi 11 février 2020

Le mardi 10 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

#### **Séance du 07 janvier 2020**

<b>N° délibération</b>	<b>Thème</b>	<b>Objet de la délibération</b>
01/2020	Marchés publics	Autorisation signature avenant 1 lot 1 rénovation école élémentaire
02/2020	Travaux	Validation APD terrains de football et vestiaire
03/2020	Finances	Demande DETR programme 2020 pour terrains de football
04/2020	Gestion du patrimoine	Autorisation signature pour bail tabac Presse
05/2020	Marchés publics	Autorisation pour consultation travaux VRD Pôle commercial

Séance du 07 janvier 2020